

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 26 juin à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel ET BULTEL Jean Pierre.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine et M. BOUVET Patrick.

## Délibération N° 2014/62

**OBJET :** SERVICE ANNEXE « SKI » PRISE EN CHARGE DES GRATUITES DE LA SAISON 2013 / 2014 STE-ANNE LA CONDAMINE – LARCHE – ST-PAUL SUR UBAYE.

Vu les délibérations des 29/05/2013 et 13/06/2013 portant sur les tarifs et notamment l'accès gratuit aux remontées mécaniques aux enfants de moins de 5 ans et aux séniors de plus de 70 ans,

Attendu qu'il convient de prendre acte des gratuités délivrées à titre commercial et aux partenaires de la Communauté de Communes sur les sites,

Le Conseil de Communauté  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents,

### **1) STE-ANNE LA CONDAMINE – BILLETTERIE INFORMATISEE**

- **PREND ACTE** des forfaits « gratuits » délivrés aux skieurs de moins de 5 ans et de plus de 70 ans

FBJ01	FORFAIT – 5 ANS JOURNEE	824
FBJ02	FORFAIT – 5 ANS 2 JOURS	12
FBJ03	FORFAIT – 5 ANS 3 JOURS	28
FBJ04	FORFAIT – 5 ANS 4 JOURS	6
FBJ05	FORFAIT – 5 ANS 5 JOURS	9
FBJ06	FORFAIT – 5 ANS 6 JOURS	12
FBJ07	FORFAIT – 5 ANS 7 JOURS	5
FBS01	FORFAIT – 5 ANS SAISON	26
FDJ01	FORFAIT DEBUTANT	6

FSJ01	FORFAIT SENIOR JOURNEE	273
FSJ02	FORFAIT SENIOR 2 JOURS	3
FSJ03	FORFAIT SENIOR 3 JOURS	2
FSJ04	FORFAIT SENIOR 4 JOURS	2
FSJ06	FORFAIT SENIOR 6 JOURS	1
FSJ07	FORFAIT SENIOR 7 JOURS	1
FSS01	FORFAIT SENIOR SAISON	64

- **PREND ACTE** des forfaits « gratuits » délivrés à titre commercial

FIJ01	FORFAIT INVITE JOURNEE	1218
FIJ02	FORFAIT INVITE 2 JOURS	4
FIJ05	FORFAIT INVITE 5 JOURS	2
FIJ06	FORFAIT INVITE 6 JOURS	3
FIJ07	FORFAIT INVITE 7 JOURS	4
FIS01	FORFAIT INVITE SAISON	81

FTI01	FORFAIT 11 -14 H	2
GEJ01	FORFAIT ENFANT -12 ANS	39

## 2) ST-PAUL S/UBAYE – LANCHE BILLETTERIE NON INFORMATISEE

- **DIT** que les gratuités délivrées sur forfaits non informatisés enregistrés en perception doivent faire l'objet d'une prise en charge par le service « Ski » comme suit :

### LANCHE : SKI DE FOND

CODE PFL ( N° 102801  
N° 103192 AU 103199 ET N°103344 AU N°103350)

**Soit 16 unités à 1 € = 16 €**

### ST-PAUL S/UBAYE : SKI DE FOND

CODE PFSP (N° 103151 AU 103158)

**Soit 8 unités à 1 € = 8 €**

- **DIT** qu'en conséquence les forfaits ci-dessus seront pris en charge par les comptes :

- . en dépense à l'article 6233
- . en recettes pour la régie à l'article 701

et que les écritures correspondantes sont prévues au Budget Annexe service « Ski » 2014.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jacques MARTIN.

